L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 SEPTEMBRE 1865. | Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 15 SEPTEMBRE.

[illegible] Marengo, rue du Camp No. 55, [illegible] les coutiers balmoral [illegible], à [illegible], pour dames, demoiselles et enfants.

[illegible] la liste des arrivages et des départs [illegible] importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera [illegible] à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

FEUILLETON.

Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

[illegible] M. U. P. [illegible] est autorisé à recevoir des abonnements à l'Abeille dans les paroisses Ste Marie et St-Martin.

M. Gourrieau, de Marksville, est l'agent de l'Abeille pour la paroisse des Avoyelles.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour l'heure, et les détails, voir aux annonces

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—[illegible] située au faubourg Washington, dans le [illegible] District, face à la rue Victoire, avec les bâtisses qui y trouvent.

Par D. H. [illegible], à 10 heures, au coin des rues [illegible] et Girod—Grande vente d'articles divers, [illegible] cuivre, fer[illegible], des [illegible], [illegible] de forgeron, [illegible] etc. La vente sans lieu de jour en jour [illegible].

Par B. Turpin, à 2 heures, au [illegible] 25 du Deuxième District, en débarquement du Graham's Polley, de Bordeaux—Vins rouge et blancs en caisses, huile d'olive, [illegible] de vin rouge, Combinaux.

Par G. Lécomont, à sa salle d'encan—Coutellerie [illegible], [illegible] et [illegible].

Par Hoffman & Marks, au No 31 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et vêtements.

Par G. Lécomont, au No 40 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements et parapluies.

Le Tarif et l'industrie du Sud.

Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas oublié les articles que nous avons publiés dans l'Abeille en 1860 et 1861, n'ont pas besoin d'une nouvelle profession de foi de notre part sur la question du tarif. Nous [illegible] alors le libre échange afin que le Sud pût échanger directement ses deux [illegible] millions de produits [illegible] articles [illegible] d'Europe, [illegible] grandes villes d'importation du Nord des droits de courtage, d'entrepôt et de commission [illegible]. Nous faisions ressortir ce fait anormal que la Nouvelle-Orléans bien qu'exportant à elle seule les deux tiers des produits du Sud, n'importait d'Europe qu'une quantité de marchandises insignifiante eu égard aux besoins de [illegible] marché qui se trouvait alimenté de seconde main par l'intermédiaire de New York, Boston et Philadelphie au moyen du commerce de cabotage. Enfin nous faisions ressortir le monopole [illegible] résultait de cet état de choses pour la manufacture du Nord.

Aujourd'hui, les conditions sont bien changées. La Louisiane produit à peine assez de sucre pour sa consommation, et les Etats cotonniers ne fourniront pas de quelques années la quantité de coton que pouvaient accorder les besoins seuls des manufactures du Nord. La production du riz et du tabac est tombée dans la même proportion. New York a plus que jamais le monopole des importations, comme le prouve le chiffre de ses recettes en douane qui s'élève à 20 millions en or pour une seule année fiscale. En présence de ces faits nouveaux, l'intérêt du Sud est-il toujours dans l'abrogation ou l'abaissement du tarif protecteur?

Avant de répondre à cette question, disons d'abord quelques mots du nouveau tarif. Aucun de ceux qui ont eu à en subir les exigences—et quel est celui des consommateurs n'est-à-dire tout le monde—personne donc n'ignore que les droits de douane ont été doublés, triplés et même quadruplés dans certains cas par des lois que le Congrès a votées pendant la guerre, alors que les représentants des Etats du Sud n'étaient plus là pour défendre nos intérêts. On serait porté à croire que l'élévation des droits aurait tellement réduit les importations que les recettes en [illegible] [illegible] diminué. Il n'en a rien été. Les droits de douane qui ne produisaient qu'une cinquantaine de millions avant la guerre, en rapportent aujourd'hui une centaine, et c'est là un grand sujet de triomphe pour les partisans du système protecteur.

Cette augmentation est cependant facile à expliquer. D'une part, les droits étaient doublés ou triplés, de l'autre la valeur des articles importés avait considérablement augmenté, de sorte que la même quantité de marchandises rapportait un droit quadruple de ce qu'il était avant la guerre. Si l'on s'étonne de ce qu'il y ait encore des consommateurs pour payer les articles et [illegible] articles de luxe à des prix [illegible] exorbitants par les droits et la différence du change, nous rappellerons que la masse de papier-monnaie jetée dans la circulation par le gouvernement et l'impossibilité d'en opérer le placement avaient amené chez tous les enrichis du jour des habitudes de dépenses et des goûts de luxe qui expliquent suffisamment le maintien du commerce d'importation dans des conditions qui semblaient le rendre impossible.

Il ne faut pas croire que les mêmes phénomènes continueront après la disparition des causes qui les ont créés. Les règles économiques qui ont été méconnues dans des circonstances exceptionnelles, reprendront peu à peu leur empire, c'est-à-dire qu'il faudra que le chiffre de la valeur des importations ajouté au montant des droits de douane se trouve en équilibre avec celui des exportations, en un mot qu'il y ait balance entre le doit et l'avoir. Or, il les [illegible] sont tenus en Europe, nous ne voyons que l'or important à [illegible] de la colonne de l'avoir, en [illegible] de l'or de Californie. Cela ne suffit pas pour maintenir les importations sur le pied où elles ont été depuis deux ans. D'un autre côté, il n'y a plus de contrats de fournitures [illegible] des centaines de mille individus, et leur permettre de jeter les greenbacks à poignée. Le crédit est ébranlé, les fortunes se [illegible] et un peu d'économie devient nécessaire après tant de folles prodigalités. Si la paix a ouvert les Etats du Sud au commerce, aussi n'y a guères trouvé de débouchés que pour les choses de première nécessité, et la demande pour les articles de luxe—et tout objet importé est article de luxe—n'y revivra pas avant qu'il y ait une ou deux bonnes récoltes.

On peut donc dire qu'avec le maintien [illegible], le chiffre des importations tendra à diminuer et avec lui le chiffre des recettes de douane. Un abaissement de tarif qui mettrait les marchandises d'Europe à la portée des petites bourses aurait un effet contraire, car ce n'est pas faute de besoins qu'on n'achète pas [illegible] d'argent.

[illegible], les protectionistes, suivre [illegible] que leur donne un résultat [illegible], tiendront plus que [illegible] à leur tarif. Ils tireront un argument [illegible] du chiffre des recettes qui dépasse de [illegible] la somme nécessaire au paiement [illegible] intérêts de la dette. Ils feront valoir [illegible] des manufactures du Nord, et la nécessité de protéger l'industrie américaine, dans ses efforts pour [illegible] l'industrie européenne. Il y a une fibre sensible qu'on fait facilement vibrer chez les Américains, c'est celle de l'orgueil, et les passions de tarif seront [illegible] jusqu'à ce que l'expérience [illegible] pouvoir à longue épée l'inanité [illegible]. La lutte sera donc [illegible] plusieurs années pour regagner [illegible] la voie de la vérité [illegible].

[illegible], revenons à notre point de départ. Le Sud a-t-il, dans l'état des choses, [illegible] la guerre [illegible] la [illegible] du coton, on ne [illegible] il pas mieux [illegible] industriel et faire concurrence [illegible] du Nord? [illegible]

[illegible] coup d'œil rapide sur les États du Sud, pour résoudre ces questions, [illegible] affirmative [illegible], la seconde négativement.

Le Sud est un pays essentiellement agricole. Par la nature de son climat, par la richesse de son sol, par la spécialité de ses produits, il est destiné à rester toujours tributaire et accroître constamment sa production à mesure que ses moyens de travail augmenteront, [illegible] par l'acquisition de nouveaux bras soit par l'auxiliaire des moteurs mécaniques appliqués à la culture. Il y a dans son sol une mine inépuisable; elle est là, il n'y a qu'à l'exploiter. Quelques outils et des bras, voilà tout ce qui manque au propriétaire de la terre. Que le Sud produise un million de balles de coton, et ce coton se vendra facilement à 30 cents la livre. Le résultat sera donc le même que celui de trois millions de balles vendues à dix cents. Si la production vient à doubler et à tripler d'ici à quelques années, l'écoulement du produit n'en est pas moins assuré, car nul coton ne peut lutter avec celui de l'Amérique ni pour la qualité de la fibre ni pour le bon marché.

Il y aurait donc folie de la part du Sud à abandonner une source de richesses facile à exploiter, et à perdre ainsi le fruit d'une longue expérience, pour se lancer dans les hasards de l'industrie. Pour créer et établir des manufactures il faut des capitaux énormes qui font absolument défaut. Si les bras manquent pour l'agriculture, à plus forte raison manqueraient-ils pour des travaux qui exigent un apprentissage spécial. Il ne s'agirait pas seulement pour le Sud de faire concurrence aux articles importés en profitant de la protection du tarif, il lui faudrait lutter contre les manufactures du Nord.

Une pareille lutte se ferait dans des conditions trop inégales pour que le Sud ait la moindre chance de l'emporter. La main d'œuvre a toujours été et sera encore longtemps beaucoup plus élevée au Sud qu'au Nord: les capitaux y étant plus rares, l'intérêt de l'argent y est plus fort. Il faudrait d'ailleurs tout créer, les usines, les industries et les ouvriers, car les patrons auraient autant besoin d'apprentissage que les employés. Nous parlons de la grande industrie et non de petites industries locales qui peuvent prospérer. Enfin, dernier argument qui n'est pas le moins solide de tous, il faudrait se lancer dans une entreprise hasardeuse avec la perspective de voir tous les sacrifices faits pour mettre la manufacture sur un bon pied compromis par un déplacement de la majorité dans le Congrès, qui serait infailliblement suivi d'un abaissement du tarif.

A chacun son lot dans ce monde. Aux climats froids et brumeux du Nord, la houille et la puissance motrice de la vapeur pour transformer les produits de la terre et les façonner; aux climats chauds du Midi, la puissance [illegible] de [illegible] [illegible] créer et multiplier ces produits [illegible] à échanger [illegible] les fruits de leur travail, que ces fruits [illegible] [illegible] génie inventif de l'esprit humain.

Le Sud est donc et doit rester pays agricole. A ce titre il n'a aucun intérêt au maintien du système protecteur qui n'aboutit qu'à lui faire payer plus cher les objets manufacturés dont il a besoin. Son intérêt se trouve d'accord avec les principes généraux de l'économie politique qui commencent à l'emporter en Europe sur les idées arriérées de l'ancienne école, et qui finiront par triompher aussi de ce côté de l'Océan. Comme auxiliaire dans la lutte, le Sud trouvera l'Ouest, pays agricole ayant des intérêts identiques aux siens, et les Etats du Pacifique, pays aurifères, tributaires des Etats manufacturiers et intéressés à échanger directement leur or contre les articles européens qui ne leur parviennent que grevés de droits et de commissions dont le total est double ou triple de la valeur intrinsèque des objets importés.

Il faudra procéder graduellement à l'abolition du tarif, d'une part à cause de la nécessité d'assurer le paiement en or des intérêts de la dette, de l'autre pour ne pas porter un coup trop subit aux industries qui ont grandi à l'abri de ce bouclier, et pour leur permettre de se préparer à la lutte avec l'Europe. Mais tout en y mettant une certaine mesure dans l'intérêt même du succès, il faudra diriger une attaque vigoureuse contre cette législation inique qui sacrifie les intérêts des trois quarts de l'Union à ceux d'un petit nombre d'exploiteurs, et qui place la république américaine en arrière des monarchies européennes sur la route du progrès.

La taxe d'école—Comme il ne pouvait être douteux que tous les contribuables, à quelques exceptions près, eussent approuvé avec empressement la pétition rédigée contre ce nouvel impôt, si elle leur eût été présentée, les promoteurs du mouvement n'ont pas jugé qu'il fût nécessaire de recueillir un grand nombre de signatures, et la pétition contre l'ordre militaire portant le No 38 a été adressée au général Canby, sous les auspices de quelques noms connus. Les réclamants considèrent que l'ordre qui limite la taxe à ce département militaire viole le principe fondamental suivant lequel toutes les taxes doivent être égales, et ils demandent en conséquence que le Trésor des Etats-Unis fournisse les fonds requis. Parmi les signataires apposées au document figurent les noms qui suivent: Alfred Pen, Thomas Sloo, J. G. Gaines, Saml. Bell, Geo. Jonas, Ch. Briggs, Ambrose Lanfear, A. Brother et E. Wood Pery.

Le surintendant des écoles publiques.—M. J. B. Carter, surintendant des écoles publiques, nous prie d'annoncer que J. B. Carter, mentionné dans une feuille noire de cette ville comme secrétaire d'un meeting de liberté, est un homme de couleur et non lui-même surintendant des écoles publiques. Il ajoute dans sa lettre qu'il n'assiste à aucun meeting politique.

Retour, pardon et restitution.—M. Adam Giffen, ancien trésorier de la ville, est revenu de Washington après avoir fait recommander par le président la justice de ses réclamations. M. Giffen a donc obtenu tout à la fois pardon, amnistie et restitution de biens. En vertu des instructions du président Johnson, le général Howard, directeur en chef des bureaux d'affranchis, a écrit à M. Conway de restaurer M. Giffen dans toutes les propriétés qu'il avait à la Nouvelle Orléans; ce qui a été fait sans délai. Il n'y a pas un de nos lecteurs qui ne se réjouisse de cette nouvelle, car il n'y a jamais eu lieu qu'une voix sur l'honorabilité du caractère et sur le mérite de M. Giffen et comme négociant et comme officier public.

Restitution d'armes.—On se rappelle, dit le True Delta, que le général Butler, en 1862, ordonna le désarmement des habitants de notre ville, et que des centaines de fusils précieux furent apportés par nos citoyens dans les dépôts qui leur avaient été désignés. Nous apprenons qu'on procède maintenant à la restitution de ces armes, et nous conseillons à tous nos amis, qui en ont à réclamer, de le faire aussitôt que possible. Toute demande doit être adressée au chef du matériel de guerre du département de la Louisiane, dont le bureau est rue Gravier, devant le théâtre des Variétés. Tous ceux qui tiennent à recouvrer leurs armes feraient bien, selon nous, de s'adresser immédiatement au bureau indiqué.

☞ On verra aux annonces que Mme La Blanche, la clairvoyante, de retour de son voyage au Nord, reprend l'exercice de sa profession à son ancien domicile, rue Bienville, No. 162.

Mats, vergues, bois de chauffage—MM. Nelligan & Von Zinken, 46, rue Carondelet, vendent à bas prix des mâts et des vergues, ainsi que du bois de chauffage. Voir l'annonce.

Charbon.—M. David Stickney, No. 4, rue Carondelet, vend au plus bas prix du marché l'excellent charbon de Pittsburg ainsi que de l'anthracite. Voir aux annonces.

CHRONIQUE LOCALE

TEMPÉRATURE.

[illegible]

6 heures du matin	77	[illegible]
midi	[illegible]	[illegible]
6 heures du soir	[illegible]	[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

New York, 12 sept.—Le coton est lourd et moins actif. Le middling est à 45.

Le papier ... est à $33 3,4.

L'or est à 142 3,4.

La Bourse est sans animation.

Nouvelles télégraphiques

(Télégrammes du 12 et du 13)

Volney Dorsey, trésorier de l'Etat de l'Ohio, a été arrêté sous la prévention d'abus de confiance et de détournement de fonds.

Dorsey a donné une caution de $600,000.

Le gouverneur a déclaré vacant l'office de trésorier.

La délégation de capitalistes européens, faisant une tournée d'inspection aux Etats-Unis, est arrivée à Cincinnati.

Le lieutenant Clark de l'état-major du général Howard adresse de Harper's Ferry un rapport très favorable sur la condition des affranchis, mais il dit que l'esprit de rébellion existe toujours.

Des guérillas du comté de Loudon, qui sont revenus, ont pris l'habitude de tirer sur des piétons de soldats à Sandy Hook, territoire Maryland. Une garde a été placée du côté de la Virginie pour empêcher le retour de ces offenses.

On écrit de Fort Smith que le conseil indien s'occupait de la lecture des stipulations qui doivent être imposées par le gouvernement aux tribus du sud-ouest.

Les Indiens disent qu'ils ne sont pas venus pour faire un nouveau traité, mais pour établir des relations amicales avec les tribus dernièrement en rébellion. Il n'y a que fort peu de tribus loyales à Fort Smith; d'autres y sont attendues.

New York, 12 septembre.—Un correspondant écrit de Matamoros à la Tribune de New York que les chefs du parti libéral demandent environ 10,000 hommes pour forcer tous les meneurs à obéir à des généraux réguliers, et il faut un million de piastres pour lever cette force. Avec un pareil nombre de troupes, on croit que la ville de Matamoros pourrait être prise. Une commission, autorisée par le ministre des affaires étrangères à lever un million et à acheter des munitions, est à Brownsville, mais la commission ne peut trouver l'argent.

L'ordre adressé au général Sheridan montre que le parti libéral a besoin de faire un emprunt aux Etats-Unis, et aussi que le parti libéral est perdu s'il ne peut obtenir cet emprunt. Les troupes de Maximilien sont entrées le 15 août à Jalisco et une autre victoire importante leur a valu l'occupation de Hermosillo, qui était au pouvoir des républicains.

Pendant une séance de la commission militaire qui poursuit le procès de Wirz, on a présenté le certificat du chirurgien de la prison, qui déclare que le prévenu est incapable d'assister plus longtemps à son procès, à cause d'une prostration nerveuse.

Une dépêche spéciale du Chronicle dit que la [illegible] de l'établissement d'une république au Mexique devient de plus en plus problématique.

Les Mexicains qui [illegible] encore à l'ancien gouvernement ont été [illegible] en apprenant que Sheridan avait reçu ordre de réduire l'armée du Texas, et ils [illegible] avec Maximilien les meilleures conditions possibles.

Le ticket unioniste a été entièrement battu le 12 à Charleston, aux élections pour la Convention.

Ceux qui n'ont cessé d'être unionistes pendant tout le temps de la guerre regardent le résultat comme une rebellion virtuelle de l'Etat à la sécession.

Les citoyens sécessionistes sont très contents du résultat.

Le gouverneur Perry annonce que le résultat de sa conférence avec Mead et le général Gillmore sera le maintien de toutes les vieilles procédures judiciaires. On s'attendait à ce que le général Gilmore publiât un ordre en harmonie avec ces vues, mais on croit maintenant que cela sera différé jusqu'à son retour de Washington.

La délégation du Mississippi, composée des ex-généraux rebelles Tucker et Featherston et du Rév. Dr. Maddock, a eu une entrevue avec le général Howard. Il s'est montré très satisfait des remarques du Dr. Maddock en faveur de l'éducation des nègres.

On pense en revue toutes les affaires des douanes dans tout le pays avec l'intention d'abolir toutes les sinécures. Dorénavant tout individu employé dans ces établissements sera obligé de gagner son argent.

Un correspondant de Washington au Herald dit que le général Strong qui a passé trois mois à étudier la condition des nègres sur les bords du Mississippi et de la Rivière Rouge et qui était parti avec l'idée qu'ils seraient incapables de se suffire à eux-mêmes, rapporte une impression contraire. Il a vu dans tous les établissements de nègres des preuves de travail et de progrès au delà de toutes ses espérances.

Il rapporte aussi que les jeunes Africains ont profité étonnamment aux écoles élémentaires établies pour leur éducation.

Une lettre de Washington à la Tribune dit que la lettre du général Howard au colonel Brown, de Richmond, n'a pas pour but l'emploi des rebelles pour faire des patrouilles dans le pays, mais seulement l'emploi d'une petite force pour maintenir l'ordre.

Discours du Président Johnson aux délégués du Sud.

Washington, 13 sept.—Voici les principaux passages d'un discours très important qu'a fait hier le Président Johnson à une délégation des Etats du Sud:

"Messieurs, nous avons traversé la rébellion, je dis nous, car c'est nous qui en sommes responsables. Le Sud a soulevé la question et je connais assez la nature du peuple du Sud pour savoir que quand il est convaincu d'une erreur, il la reconnaît franchement, directement; je sais que quand il accomplit un devoir, où entreprend quoi que ce soit, il agit de tout cœur et ouvertement. Puisqu'aujourd'hui, il vient à moi, et me dit qu'il a opposé l'institution de l'esclavage à l'union des Etats, qu'il en a appelé au Dieu des batailles, que l'argument était l'épée, que la lutte a été honorablement soutenue, que les deux questions ont été décidées contre lui, il est prêt à accepter le résultat.

Je trouve partout cet esprit de candeur et ce sentiment d'honneur. Il dit: le jugement est contre nous, nous nous voyons tenus de nous soumettre à la décision. En le faisant, nous ne nous [illegible] nous n'avons aucune raison de nous considérer comme humiliés ou dégradés; nous croyons, au contraire, nous conduire par cet acte. Nous sentons que le gouvernement nous a traités avec magnanimité, nous devons donc consentir aux termes qu'il nous offre si magnanimement." Quant à moi, je ne suis influencé par aucune question, qu'elle se rattache au Nord, au Sud, à l'Est ou à l'Ouest. J'occupe le même terrain que j'occupais alors que je combattais pour la Constitution et l'union des Etats.

Je sais qu'en suivant cette ligne de conduite, je sais que j'ai eu pour adversaires quelques uns d'entre vous, hommes du Sud. A l'époque où s'agitait la question de sécession, et vous proclamiez votre droit de démembrer l'Union, je reconnais le gouvernement, je maintenais et j'ai soutenu de maintenir fermement que s'il y avait combinaison de monopole contre le gouvernement, il fallait que le monopole disparût et que le gouvernement triomphât.

Oui, le Sud a engagé la lutte contre le gouvernement, le gouvernement a triomphé. Le Sud, fidèle à ses vieux instincts de franchise et d'honneur, se présente ici et déclare qu'il est prêt à se soumettre de bonne foi au résultat de la lutte.

Tous ont me réjouissent de ce que la rébellion ait été écrasée, je suis heureux, j'ai la confiance d'avoir fidèlement accompli mon devoir.

Je voudrais que mon seul vœu, mais que tout le monde sut que je le crains un démembrement des Etats, je suis également opposé à la consolidation et à la concentration du pouvoir [illegible] quelque déguisement et sous quelque nom que ce soit; et si l'on nous y force, je ferai mon possible pour ruiner cette doctrine. Mais je dis: qu'on applique les mêmes règles. Comme je vous l'ai déjà exprimé, je suis heureux de voir un si grand nombre d'hommes du Sud aujourd'hui. Cela annonce un esprit que je suis heureux de pouvoir signaler. Je sais qu'on a dit de moi que j'étais acerbe et mordant, que j'avais des sentiments de vengeance à satisfaire. Une individualité [illegible] ne sont pas les miens.

Si mes actes ne parlent pas pour moi et pour eux-mêmes, alors toute profession de foi que je pourrais faire serait inutile.

Messieurs: Si je me connais moi-même, et je crois que je me connais, je suis que je suis du peuple du Sud, que je l'aime et je fais tout ce que je pourrai pour le restaurer dans [illegible] bonheur et prospérité dont il jouissait avant d'être [illegible] par les folies de quelques hommes qui avaient sa confiance.

☞ Il y a quelque chose que je puisse faire pour parvenir à cette fin, sans m'écarter des principes de la Constitution, soyez sûrs que je le ferai.

Le jour n'est pas éloigné où nous semblons serons comme une même famille qui a eu des querelles sans fin et dont les divers membres se sont réunis de nouveau en comprenant les maux et les souffrances qu'ils se sont infligés mutuellement [illegible].

Maintenant va l'influence de leurs armes et ces résultats, et gouvernés par un esprit de conciliation ils seront devenus tolérants et regretteront leurs vieilles habitudes de bienveillance [illegible].

[illegible] que la question qui nous [illegible] a été réglée à notre satisfaction [illegible].

[illegible], et que nous nous réunissons de nouveau pour être retenus par des liens plus solides [illegible] de respect et de confiance.

Plus que jamais le Nord ne peut aller sans le Sud, le Sud sans le Nord, l'Est sans l'Ouest, ni l'Ouest sans l'Est; et je dis qu'il est de notre devoir de faire tout ce que nous pourrons pour [illegible] et fortifier les liens de notre Union. [illegible] c'est pour le bien commun de tous que nous devons être unis et libres; je dis que l'Union est que la constitution du pays, devant être perpétuelle dans tous les temps, et qu'elle ne pourra être détruite que par la main [illegible] de Dieu qui l'a créée.

Monsieur, je vous renouvelle mes remerciments pour le respect que vous m'avez manifesté dans cette occasion, et pour vos expressions d'approbation et de confiance.

Le président de la délégation a fait la courte réponse qui suit:

Monsieur le Président, au nom de la délégation, je vous remercie sincèrement des sentiments généreux et magnanimes que vous avez manifestés pour le peuple du Sud.

Les visiteurs alors se sont retirés.

ARRÊTÉ DU SECRÉTAIRE DU TRÉSOR.

Département du Trésor,
1er septembre 1865.

Conformément aux termes de la proclamation du Président qui lève les restrictions imposées au commerce, les articles regardés jusqu'ici comme prohibés peuvent être transportés dans les Etats naguères déclarés en insurrection, sans aucune restriction, excepté en ce qui concerne les fusils, les pistolets et les munitions. Il faudra, pour expédier ces derniers articles, adresser des demandes par écrit à l'officier supérieur des douanes, qui les enverra au département avec telles recommandations qu'il pourra être disposé à faire. Le Département décidera.

H. McCulloch,
Secrétaire du Trésor.

Nouvelles diverses.

New York, 9 septembre.—L'Evening Post a été informé qu'en deux occasions Alexander H. Stephens avait demandé au président Davis l'autorisation d'examiner les affaires de la prison d'Andersonville, et que Davis avait repoussé sa requête par le motif que les gardiens étaient des hommes fidèles et capables.

M. Davis a été transféré dans des appartements plus commodes, à cause de sa santé débile.

L'état de Wirz est tel qu'il mourra certainement si son procès dure un autre mois.

La subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile dans le Mississippi a été approuvée cordialement par le secrétaire Seward.

Une dépêche de Washington au Commercial dit que les démons d'une terrible agitation politique sont apparents.

La nomination de New-York et l'imbroglio Weed-Greeley-Blair semblent présager les événements, et l'on s'attend à une grande explosion qui amènera de nouvelles et d'importantes combinaisons politiques.

UNE LETTRE DU GOUVERNEUR WELLS.

Nous trouvons dans l'Ste-Félicienne [illegible] une lettre adressée à un monsieur de [illegible] roisse, par le gouverneur Wells, qui avait été invité par lui à accepter la candidature aux prochaines élections pour la place qu'il occupe aujourd'hui. Voici cette lettre:

Nlle-Orléans, —— 1865.

Mon cher [illegible]—Je vous dois beaucoup pour les bons sentiments et les choses flatteuses que vous m'adressez dans votre lettre du 31 du courant.

Il n'y a pas de manière que je ne [illegible] faire pour la Louisiane et ses habitants, sans aucun égard aux divergences politiques du passé ou aux malheureuses divisions actuelles. J'accepterai une nomination pour une place d'Etat au printemps de 1864, non pour satisfaire à aucun désir personnel, ou pour favoriser aucun but d'ambition, mais dans la confiance et l'espoir qu'étant natif de cet Etat, comme j'étais venu libre, et identifié depuis mon enfance par intérêts et par sentiment avec les institutions du Sud et n'ayant qu'un objet à cœur, savoir: la prompte restauration de la paix, de la tranquillité et des bonnes relations qui existaient autrefois, pour le bonheur et le bien-être de tous, je pouvais contribuer à l'accomplissement de cette œuvre.

Le pays s'est trouvé dans la nécessité de renoncer à de vieilles idées qui lui étaient chères et de s'adapter à la condition résultant du changement des circonstances. Les événements me porteront à la position que j'occupe aujourd'hui. J'ai eu dans l'intérêt exclusif des vœux exprimés plus haut. Pour maintenir les droits du peuple, je me suis rendu à Washington bien que sa [illegible] personnellement, sans copie, afin de protester contre le renvoi de Dr Kennedy de la mairie de la Nlle Orléans par Banks. L'Exécutif me fit un accueil très bienveillant, et assura alors tous les rapports et je quittai la capitale fortement impressionné par les vues du Président et avec la conviction profonde qu'il ne veut rien que ce qui est juste et judicieux, et qu'il ne vise à rien d'incompatible avec ce qu'il est du devoir de chacun d'appuyer et de favoriser.

Pour l'aider à mettre en action sa juste politique à l'égard du pays, je suis prêt à faire tout ce que mes concitoyens pourront exiger de moi; mais dans tous les temps l'observation impartiale de mes devoirs d'un gouverneur n'est pas chose facile. Dans les diverses questions de cette, particulièrement, je vous assure que les places n'ont pas d'attraits. Devant un "devoir impérieux" d'être candidat, pour me servir de votre expression, je ne vous pas rechercher qu'il n'est pas et ne conter, mais je tiendrai à que vous n'estimez trop ma capacité pour servir le pays, quand vous vous mettez sur ce terrain pour m'engager à ne pas m'effacer.

Vous avez tout à fait raison en disant que mes intentions montrent que je ne suis enchaîné par aucune alliance de parti, bien plus, que je n'éprouve aucun embarras quelconque.

Car j'ai donné la position qui entraîne le plus de responsabilité et de pouvoir mis dans cet Etat, la mairie de la Nouvelle-Orléans, à un homme de mon propre choix, à un homme choisi par les larges principes démocratiques, principes que je n'avais pu approuver dans le passé. Mon désir et mon vœu est de voir effacés tous les souvenirs de parti. J'espère que tous les hommes sérieux et judicieux de la Louisiane, n'auront qu'un objet en vue dans cette crise des affaires de notre Etat, celui de s'unir pour rétablir l'harmonie et les sentiments fraternels, et pour donner au gouvernement national, sous Andrew Johnson, un appui cordial et sans division.

Je ne refuserai aucun rôle qui me sera assigné par mes concitoyens pour atteindre ce résultat et favoriser le bien de l'Etat, quand même je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur ce que vous appelez un "devoir impératif."

Veuillez remercier de nouveau de votre bonne opinion à mon égard, je suis avec un respect sincère, votre, etc.

J. MADISON WELLS.

La troupe de Strakosch—C'est Max et non Maurice Strakosch qui doit venir cet hiver à la Nouvelle-Orléans. Mais il doit d'abord aller au Canada, et nous lisons dans un journal de New York:

Strakosch se propose de visiter de nouveau Québec [illegible] septembre prochain avec une troupe d'opéra [illegible] est organisée et qui comprend les artistes suivants: Signora Bhioni, Mme Patti Strakosch, sœur de la fameuse Adelina Patti, Mlle Canissa, Mme Ferezzi, signors Macaferri, Tamarro, Mancosi et Susini.

Bulletin Financier.

Jeudi soir, 14 septembre.

La semaine commerciale finit aujourd'hui. Le mouvement n'a été que modéré, excepté dans le coton qui a trouvé beaucoup d'acheteurs et il s'en est vendu 4000 balles, ce qui porte à près de 11000 balles les opérations des trois derniers jours. Ces transactions auraient été considérablement augmentées la quantité de change sur le Nord, mais le mauvais temps a été un grave obstacle aux affaires en ce qu'il a empêché le livraison du coton. Les vendeurs se sont trouvés, dans plusieurs cas, dans l'impossibilité de livrer le coton à temps pour les steamers de New York par lesquels il devait être expédié. Ces retards fâcheux sont heureusement compensés par la nouvelle impulsion que donnent à la demande le bas de coton reçu dans notre port et la perspective d'une diminution des arrivages. Il a été reçu, en effet, près de 100,000 balles, nous avons maintenant un million de quintaux et nous n'avons reçu la guère plus de 34,000 balles (1364 la semaine dernière et 10900 la semaine précédente). De plus, les lettres de l'intérieur nous annoncent que les récoltes seront [illegible] un général refusent de la faire des conditions. Mais comme le stock est fort, il est rare qu'on ait recours à la demande aux prix actuels.

L'or a ouvert calme à 145 à 145 1,2; il s'est ensuite relevé et a rapporté 143 3,4 [illegible], à la clôture, de 145 1,4 à 145 3,8 contre 145 1,8 à 145 3,8 hier soir. Les transactions comprennent $1,000 vendus à 144 3,4; [illegible] à 144 1,2; $2,000 et $10,000 à 145; $3,000 au [illegible] à 145 1,8; $18,000 à 145 1,4; $1,000, $3,000 et 27 000 à 145 3,8; $10,000, $1,000 et $3,000, à trois bas, à 145 1,2.—Il ne s'est rien fait d'important dans l'argent. Les demi-piastres américaines peuvent être cotées à 141 à 141 1,2 les fortes fois; les quartiers donnent moins des petites sommes données en bonne monnaie. Nous avons dit hier, qu'il s'était vendu des piastres mexicaines à 144 1,2; il fallait lire 142 à 143.

Le change étranger était un peu plus grande quantité et, par suite d'une bonne demande, de la part des banques, pour des remises à New York, les taux de sterling se sont élevés à 1,250 livres—par [illegible] avantageux—et quatre 1,000 livres de connaissements à 152; 500, 1,000 à 2,500 livres à 154; 3,000 et 4,000 livres à 154 1,2 et 1,500 livres à 154 3,4.

à 155; 2,800 à 156 1,4; 5 000 livres de banque à 156. Il s'est vendu 200,000 francs 50,000 60,000 et 90,000 en traites particulières, à 3 65 et une petite somme de banque à 3 62 1,2.—Nous cotons le sterling à 152 à 155 celui des particuliers et 155 1,2 à 157 celui des banques; le change sur France, à 3 65 à 3 72 1,2 le premier et 3 62 1,2 le second.—La demande de francs étant limitée, le taux est, en proportion, au-dessous de celui du sterling.

La demande de change sur le Nord a été assez bonne et formera les taux maintenus. Les banques et les [illegible] ont généralement tiré sur New York à 3,8 d'escompte; mais des banques a, néanmoins, demandé, de bonne heure, 1,8 et une [illegible] a servi au [illegible] à 3,8. Il y a eu bonne demande sur les comptoirs, une moitié pour New York donnant à quatre heures de l'après-midi.—Au dehors, il s'est vendu $65,000 ($40,000 et $25,000) à vue sur New York à 1,16 d'escompte, $3,000 ($10,000, $20,000 et [illegible]), à 3,4 et $100,000 ($5,000 au $10,000) à 7,8; $10 000 à cinq jours de vue, à 1; $35,000 à 1 1,8; $71 000 (une traite de $10,000, $11,000 et $50,000) à dix jours à 1 1,4; $5 000 à 1 3,8 [illegible], à dix jours, sur Boston, à 1 1,4 $5 000, à quinze jours, sur New York, à 1 5,8; un check de banque sur Cincinnati, pour une institution, à 1.

40 actions de la Compagnie du Chemin de fer de la ville se sont vendues à $130, c'est la seule qui ait été annoncée. La dernière transaction annoncée avait eu lieu à $135—M. G. de Férist a vendu à l'encan 10 actions de la Banque des Citoyens (avec le dividende récemment de $4) à $59; 12 de la Compagnie des Chemins de fer de la ville à $136, 15 de la Banque des Marchands à $82 et 30 de la Banque de la Nouvelle Orléans à $15. Un lot de 10 actions de la Compagnie du Canal a été offert, mais l'enchère la plus élevée n'ayant été que de $43, on l'a retiré. Il y a eu demande d'actions de la Banque d'Amérique, lesquelles sont maintenues à [illegible] à $82 50.—Les bons de la ville sont cotés à 67 1,2 à 68, les émissions en faveur de chemins de fer et 78 à 80 les consolidés.

Les billets de banque sont peu recherchés. $1200 de la Banque de l'Etat de la Louisiane se sont vendus à 50 1,2 cents à la piastre. On a refusé 66 d'une assez forte somme en billets de la Banque de la Nouvelle Orléans.—Nous cotons les billets de la Banque de la Louisiane à 37 à 40 cents à la piastre, ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 57 à 60, ceux de la Banque de la Nouvelle Orléans à 64 à 70, ceux de la Banque des Marchands 60 à 64, ceux de la Banque de l'Union à 77 à 83, ceux de la Banque du Crescent à 78 à 85.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 14 septembre.

COTON.—La demande a été bonne, ce matin, à l'ouverture du marché, et subséquemment, elle a acquis une activité plus grande encore, laquelle a amené la vente d'environ 4000 balles dont plus de 1100 ont été absorbées par une personne et 650, 600, 450 par deux autres personnes, 260, 375, 150, 160, environ 300, 50 et quelques lots moindres, vendus à divers. Les prix ont été en quelque sorte plus réguliers que ceux d'hier, sans cependant avoir éprouvé aucun changement matériel; de sorte que nous cotons l'ordinary 33 à 35 cts; le good ordinary 38 à 39, le low middling 41 à 42, et le middling 43 à 45.—Les affaires faites hier ont atteint un montant de 3000 balles, montant qui compte 100 balles de plus que celui qui avait été rapporté. Les ventes de la semaine ont embrassé 13800 balles contre 10,600 balles, la semaine dernière.

ÉTAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept 1865	balles	81120
Reçu depuis [illegible]		1364
[illegible]		13000
		95807
		117868
Exporté depuis [illegible]	17784	
[illegible]	13622	31406
Stock en mains [illegible]		85058

SUCRE ET MÉLASSE.—Il ne s'est fait aujourd'hui dans le sucre que quelques petites affaires en détail aux prix antérieurs, et les prix que les répondants à titre de référence: sucre infér. de la Louisiane 10 à 10¼ cts; commun 11 à 11¼ cts, bon commun 11¾ à 12 cts, fair 13¼ à 14 cts, fully fair 15¼ à 15 cts, et prime 16 ¼ à 16 ¾ la livre. Les bons sucres de la Louisiane sont rares et en demande, tandis que les grades inférieurs de la Louisiane, ainsi que tous les sucres de Cuba abondent, sont calmes et négligés.

Il s'est fait quelques demandes de mélasse, mais aucune vente de cet article n'a transpiré. Hier, sans avis préalable, 20 barils de mélasse de la Louisiane se sont vendus à des conditions privées, et nous un chargement composé de 110 barils et de 16 barils, venant de la Martinique, à des prix qu'on dit avoir été de 70 à 72 cts le gallon, 70 cts ayant été offerts et refusés et 72 cts demandés. La mélasse de la Louisiane peut être cotée à 65 à 70 cts le gallon. Les ventes de rhum de mélasse ont été faites à 80 cts le prix.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché a été calme même ferme, montrant un léger mouvement d'affaires, tandis qu'il y a tous aujourd'hui. Comme toute, le temps sombre, pluvieux et incessant qui règne ou au moment, l'eau et la boue qui rendent la Levée impraticable, et enfin le manque d'espace suffisant sur les wharfs, toutes ces causes réunies obligent les détenteurs de grandes restrictions aux affaires.

FARINE.—La demande active qui s'était fait sentir durant les trois jours qui viennent de s'écouler paraît vouloir faiblir. Le marché a cependant conservé sa fermeté. Les ventes d'aujourd'hui—faites à des commerçants—ont embrassé à 600 barils, dont 100 de superfine à $8 75, 165 de fair extra à $10 25, 100 de good extra à $11 et 200 de de choix à $11 25 le baril.

PROVISIONS.—Il ne s'est pas vendu aujourd'hui, de mess pork en premières mains. Les lots ronds peuvent être cotés à $31 50 le baril. Les commerçants le vendent en détail $32 le baril. Le bacon n'existe qu'en faibles approvisionnements, mais cet article n'est demandé que pour le commerce de la ville. Un lot de 25 tierçons de plats côtés [illegible] s'est vendu à 21 cts la livre. Le saindoux est fort rare et se vend en petits lots à 26 cts la livre de prime en tierçons et l'article en barillets 28 cts.

DRÈCHE.—300 balles de drèche, vendues à $2 20 le boisseau.

GRAIN.—Les commerçants en sont les principaux acheteurs, et on n'est que de temps à autre que quelques lots de maïs est pris pour l'exportation. Il s'est vendu aujourd'hui 240 sacs de maïs blanc, en un lot, à 87½ cts le boisseau, 300 sacs d'avoine nouvelle à 46 cts, 125 de à 50 cts et 100 de vieille de à 60 cts le boisseau.

SON.—400 sacs vendus en un lot à $1 20 les 100 livres. Le stock en est rond, mais il est sous limites et en faveur quelques cotons qualitativement.

FOIN.—Le marché est bien approvisionné de foin, mais il est sans calme. Il s'en est vendu 200 balles d'ordinaire de l'Ouest à $23 à $25, et 500 balles de prime, en lots à $26 à $27 le tonneau.

CAFÉ.—Il y a eu une bonne demande pour le détail aujourd'hui à 31 à 31½ cts et 32 cts la livre de fair, fully fair et prime.

Les arrivages, cette semaine, de plusieurs articles en [illegible] produits, comprennent 197 btes de sucre; 216 barils de mélasse, 3[illegible] de farine, 361 de porc, 14 barils saindoux, 1280 de bœuf, 289 barriques et 78 caisses bacon, 1160 barils whisky, 138 cotte corde, 6190 barils de pommes de terre, 14145 sacs d'avoine, 3405 balles de foin, 5902 de maïs, 1549 caisses candle, 496 sacs riz et 6979 de café.

IMPORTATIONS.—Les importations comprennent 500 caisses de sucre, 30 boucauts, 180 tierçons et 60 barils de mélasse, 28000 boisseaux de sel.

EXPORTATIONS.—Les exportations comprennent 4 boucauts, 22 barils de sucre et 17 de mélasse, 2740 de farine, 87 de porc, 14 barriques bacon, 600 barillets saindoux, 130 barils whisky, 1287 sacs maïs et 2502 de d'avoine.

FRET.—Le fret continue à être calme. Les taux sont actuellement comme suit: ¾ à 1 ct la livre de coton sur steamships pour New York, et ¾ et la livre sur navires à voiles pour Boston. Il ne se fait rien quant aux navires à voiles à destination de New York. Les navires à voiles pour Liverpool demandent ⅝ d et pour le Havre 1¾ c la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 13 septembre 1865.

Arrivé [illegible] 7 vaches à lait.

Vendu, 138 bœufs du Texas, 80 génisses, 12 vaches à lait et 10 veaux.

A vendre, 17 bœufs de l'Ouest, 1176 bœufs du Texas, 100 cochons, 820 moutons, 47 vaches à lait et 136 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	—	9	10
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.	—	8	9
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net.	—	6	7
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	45	—	50
Bœufs du Texas, 2me qualité, par tête	30	—	35
Bœufs du Texas, 3me qualité, par tête	18	—	25
Cochons, par liv. [illegible]	—	12	14
Moutons, par tête	3	—	5
Veaux, par tête	8	—	12
Vaches à lait, par tête	40	—	75
Veaux de lait, par tête	10	—	14

ATTENTION.

☞ L'attention du commerce est appelée sur les ventes à l'encan de [illegible] barriques et de caisses, vins et huile d'olive, qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi, au débarquement du navire Graham's Polley, venant de Bordeaux, au [illegible] 25, Deuxième District, par Bernard Turpin, encanteur.

☞ [illegible] aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à la vente [illegible] de deux [illegible] terrains, situés îlets 117 et 118, rue Victoire, entre Fort et St. Ferdinand, Troisième District. Voir aux annonces.

☞ [illegible] de coton, de balances [illegible], et [illegible] [illegible] [illegible] de M. M. Wheeler & Fortall, [illegible] [illegible], au coin des rues Bienville et Conti, par [illegible] encanteur.

Décédé hier, à 5 heures du matin, François JASTRAM, à l'âge de 58 ans. Son corps est exposé à sa dernière demeure, rue Bagatelle, entre Girod et St Jean Baptiste. Les amis et connaissances des familles Jastram, Deguy, Ollié et Pichonblain, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures précises, sans autre invitation.

Décédé le 14 septembre 1865, à 5 heures 1,2 A. M., à l'âge de 34 ans et demi, ALEXANDRE VICTOR BOUVIER, né à Paris (France). Le corps est exposé Passage de la Bourse, No 121, entre St Louis et Conti. L'enterrement aura lieu aujourd'hui 15 septembre, à 9 heures A. M.

SERVICE FUNEBRE.

Une messe sera célébrée SAMEDI, 16 septembre, à 7 heures et demie du matin, à la cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de JOSEPH D GIROD, décédé à Charleston le 16 septembre 1864. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.
15sep—2

Falleció en el Puerto de Bagdad, Méjico, el dia 11 agosto de 1865, WILLIAM VALLS y VALLS, de diez y ocho meses de edad, nacido en Nueva Orleans é hijo único de William y Eveline Valls.

AVIS.

Les soussignés, qui représentent respectivement: le Comité Exécutif d'Etat dont Mr. J. Ad. Rozier est Président, et le Comité Exécutif de Paroisse dont Mr. J. S. Conway est Président, sont chargés par ces comités d'annoncer aux Démocrates de la Louisiane qu'il existe entre les deux corps une entente parfaite fondée sur des principes énoncés dans l'Adresse du Comité National Exécutif du Parti Démocrate à Washington, dont Mr Charles Mason est Président. Ils recommandent à tous les citoyens et votants légaux de la Louisiane [illegible], qui désirent soutenir le Parti Démocrate, de se rendre aux polls de leurs districts respectifs, le 21 sept. entre 6 à 9 heures du soir, afin de voter pour des délégués à la Convention démocrate d'Etat, laquelle aura lieu à la Nouvelle Orléans le 2 octobre 1865.

J. L. RIDDELL,
GEORGE CRONAN,
W. REED MILLS.
Au nom du Comité Exécutif d'Etat.

Nlle Orléans, 12 septembre 1865. 14sep—t 21

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans,
RUE ROYALE, No 4.

Nlle-Orléans, 14 septembre 1865.

Conformément à l'article VIII de la charte de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires est convoquée; elle aura lieu à ce bureau, LUNDI 16 octobre prochain, dans le but de prendre en considération la question de savoir s'il convient d'augmenter le stock de la Compagnie pour construire et équiper le chemin de la rue de la Levée et d'autres rues, de la rue du Canal aux Carrosses.

15 sep—td J. COLE, président.

DIVERS! DIVERS!

En débarquement de la barque [illegible], venant de Bordeaux—

[illegible] barriques VIN ROUGE Château de Bégué & Foix.

20 do do St Emilion.

[illegible] paniers demi et grandes bouteilles CHAMPAGNE, Gaston Florentin.

15 caisses de [illegible] CHAMPIGNONS au naturel, de St. Pierre, de Nantes.

[illegible] caisses de [illegible] CEPES à l'huile de St. Pierre, de Nantes.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, [illegible] Vieille Levée.

DIVERS. DIVERS.

En débarquement du navire italien TAMAULIPAS, venant de Marseille, à vendre par A. ROCHEREAU & Co., 16 & 18, rue St Louis—

[illegible] barriques vin rouge Bordeaux.

[illegible] paniers huile de J. Fagniol, gr. bles,

[illegible] do do J. Fagniol, gr. bles,

[illegible] do do J. Fagniol, gr. bles,

[illegible] do do J. Fagniol, gr. bles,

[illegible] caisses vermouth Noilly, Prat & Co.

BISCUITS! BISCUITS!

Les soussignés ayant ajouté à leur boulangerie une fabrique à biscuits, annoncent à leurs amis et au commerce en général, qu'ils sont prêts à recevoir des commandes et à les remplir ponctuellement. On trouvera toujours chez eux [illegible]:

BISCUIT FRANÇAIS, BISCUIT SODA,
do Pilote, do à la crème,
do à la soude et crème, do Boston.

[illegible] C. MARCHAL, 120 rue Dryades.

Dr. J. Theus Taylor,
Ex-chirurgien de Division de l'Armée Confédérée.

S'est établi d'une manière permanente à la Nouvelle Orléans et offre ses services au public. Cabinet et résidence, No 180 rue du Canal près Rampart. Heures de consultation—De huit à dix heures du matin et de quatre à six heures de l'après midi.

NELLIGAN & VON ZINKEN,
46.......... Carondelet ....46.

Vendent aux plus bas prix:

BOIS EQUARRIS, MATS et VERGUES, de tout genre. Aussi, BOIS DE CHAUFFAGE, en quelque quantité que ce soit.

Les commandes sont remplies avec promptitude.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE,

Cette merveilleuse et célèbre clairvoyante s'est établie au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue lui permet de révéler [illegible], comme on tromperie, le passé, le présent et l'avenir. Les personnes qui habitent la campagne, en faisant connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir [illegible] les [illegible].

Mme LA BLANCHE s'est acquis, à la Nouvelle Orléans, une réputation dont elle peut être à juste titre fière. [illegible]

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 162, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets de la rue du Canal.

LE TALISMAN DE PERSE.

qui porte toujours bonheur à la personne qu'il a fait rendre à celui [illegible], le fait aimer, gouverne le prix dans le mariage, et [illegible].

15 sep—3 p ou D

Demande d'Ouvriers Tailleurs.

On demande de suite plusieurs ouvriers TAILLEURS [illegible]. S'adresser à M. C. DREYFOUS, au coin des rues Camp et Canal.

DEMANDE DE MODISTES
En chapeaux et en robes.

Deux bonnes modistes et une assistante couturière trouveront un emploi permanent chez
Mme DEZAUCHE, 96 rue du Canal.

Demande d'une Couturière.

On demande une bonne Première pour un atelier de couture. Adresser la [illegible] de la poste, boîte 1286.

DEMANDE D'OUVRIERS BARBIERS.

On demande deux ouvriers barbiers au coin des rues Conti et Poydras No 129.

MAISON A LOUER.

A louer, livrable le 1er novembre prochain, la jolie maison [illegible], coin des rues Royale et Hôpital. S'adresser à BESLATOUR & Co., 59 rue Conti.

Perdu, dans le Restaurant St-Louis, dans l'après-midi de mardi, entre 5 et 6 heures, entre Bourbon et Royale, un PORTE-MONNAIE en cuir, contenant un billet de $50, un de $10, un de $5 en billets des Etats-Unis, une pièce en or de $2 50, un billet de $200 payable à l'ordre de Adrien Fuss, et d'autres papiers de peu de valeur. Celui qui [illegible] le porte-monnaie chez [illegible], 82 rue du Camp, sera bien récompensé.

$10 de récompense.

CHEVAL PERDU OU VOLÉ.

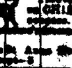

PERDU dans les derniers jours d'août, un CHEVAL créole, âgé d'environ huit ans, de couleur brune, marqué sur l'épaule des lettres V et S, et sur la cuisse de la lettre B. La personne qui le ramènera aura la récompense [illegible].

PIERRE CASTAING, rue Bienville, [illegible].

CHIEN TROUVÉ.

Trouvé dans la matinée du 11 de ce mois un CHIEN BULL DOGUE ayant les oreilles coupées. Le propriétaire peut le réclamer en [illegible] et payant les frais.

I. ITTMANN, [illegible] Anne No 301, entre Villeré et Robertson.

ALMANACH
DE LA LOUISIANE POUR 1866

Sera édité—10,000 exemplaires.

Envoyez sans tarder vos annonces ou adresses à la [illegible].

Annonces—$10 00 la page in 8vo.
[illegible]
[illegible]
Adresses simples—25 cents.

Toute annonce a droit également à son nom dans la LISTE D'ADRESSES. Le tirage commencera cette [illegible].

FRANCIS BOUVAIN, Editeur, 66 rue Bourbon, à la Plume de Bronze.

MAISON J. AUGÉ,

Coiffeur, parfumeur et marchand d'articles de toilette nouveauté de fantaisie,
No 139 rue du Canal,
ENTRE ST-CHARLES ET CARONDELET.

Cette maison, si bien connue pour le [illegible] bon goût de tous les articles de toilette des dames, vient d'recevoir un assortiment par un nouvel envoi de Paris, reçu par le steamer George Cromwell. [illegible]

Les dames sont respectueusement invitées à visiter ce magasin [illegible].

9 sep—3 ps 1m J. AUGÉ, 139 rue du Canal.

Une bonne occasion.

A VENDRE un magasin de nouveauté bien achalandé, tenu depuis un [illegible]. Pour plus de détails, s'adresser au No 53 rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

AVIS.

On demande une domestique pour faire le ménage chez Mme SOPHIE [illegible], [illegible] rue Royale. [illegible]

IMPORTATION DIRECTE.

J. LEVOIS & Cº,

Ont l'honneur de donner avis aux marchands de la ville et de la campagne, qu'ils viennent de recevoir par le Guiding Star—

1 caisse EAU DE COLOGNE Couleur, en flacons

1 do do do en ½ litre.

10 caisses INDIENNES FRANÇAISES [illegible]

2 do MOUSSELINE LAINE UNIE, [illegible]

2 do MÉRINOS UNI do

1 do MOUSSELINE LAINE imprimée;

1 do BAGNOS [illegible] damassés, [illegible];

1 do COTONNADE FRANÇAISE,

2 do CORSETS ET BRASSIÈRES,

1 do POIL DE CHÈVRE, [illegible]

30 doz. MADRAS PIGNAS, [illegible]

A vendre aux plus bas prix du marché.

J. LEVOIS & Co,
Négociants Conti et Bourbon.

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM.

SUPÉRIEURS à toutes les autres que l'on a [illegible] au Sud. Le monde commercial comprend [illegible] par ces [illegible] la vente [illegible]. On ne regarde pas le [illegible] au contraire. Reconnaissant du patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de le justifier de plus en plus. Les ordres seront exécutés ponctuellement au dépôt principal.

14sep [illegible] 60, rue Commune.

L'AFRICAINE.

Les partitions, (piano et chant, et piano seul) avec le livret de chant (la réduction pour piano et [illegible] [illegible]) [illegible] de piano détachés. Fantaisies des meilleurs auteurs sur l'Africaine, en dansés. [illegible]

A vendre par A. ELIE.
[illegible] No 68 rue Royale

MARGARET HAUGHERY,
Successeur de D. D'Aquin & Co—
Boulangère, rue de la Nlle Orléans, No 76, entre les rues Poydras et Lafayette, Nlle Orléans.

PAINS ET BISCUITS—Elle a constamment un grand assortiment de pains, biscuits, biscuits à la crème, biscuit à soda, biscuits en boîte, biscuits de Boston, biscuits à l'eau, biscuits pilote, biscuits de Graham, biscuits à vin, biscuits [illegible], biscuits beurre, biscuits [illegible]. [illegible]

Fabrique de glace de la Louisiane,
Au coin des rues Tchoupitoulas et Orange.

Des livres de souscription au capital d'une Compagnie pour la fabrication de la GLACE, à la Nlle Orléans, sont maintenant ouverts aux bureaux suivants:

MM A. Rochereau & Co, rue St. Louis, Nos 16 et 18.

A la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans, rue du Canal, No 111.

Au bureau de MM. Fils, Laguens & Rouleau, rue du Camp.

Au bureau de M. Alex. Harris, rue Carondelet.

Au bureau de George W. West, rue Perdido, No 34, et les personnes qui désirent visiter l'établissement pourront obtenir une description qui [illegible] de cette dite.

HENSLER, LABARRE & CO.

Raffinerie de sucre Hopperham.

Le soussigné a constamment et vend, à bas prix, en gros et par tonneaux, du bon sucre de la Raffinerie de [illegible] pour les familles et les hôtels.

WILLIAM J. REID,
Rue Carondelet, No 58.

VINS.

En débarquement du navire Marguerite, venant de Bordeaux—

[illegible] vin Montferrand et St Estèphe.

[illegible] do vin St Julien Médoc.

A vendre par A. DUBUCH,
100 rue Gravier, entre St Charles et Carondelet.

VITRES FRANÇAISES.

Nous avons reçu, dernièrement, à notre vieil stock de verrerie, de porcelaine et de verres, un assortiment de VITRES FRANÇAISES, de toutes grandeurs, de 8 sur 10 à 30 sur 40 pouces. Nous les vendrons aux plus bas prix du marché.

[illegible] GAINES, [illegible]

AVIS AUX TAILLEURS.
Société des ouvriers-tailleurs de la Nouvelle Orléans.
REUNION EXTRAORDINAIRE.

Les membres de cette Société et tous les ouvriers tailleurs sans distinction de couleur, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu DIMANCHE 17 de ce mois, à neuf heures précises du matin, au local de la Société, coin de Rampart et Perdido, au deuxième étage au-dessus du dépôt des chars de Carrollton. Il sera [illegible] une affaire [illegible] à cette réunion.

Par ordre du Président.
HECHLER, Secrétaire.

Une économie d'une piastre est un gain d'une piastre.
AUX FABRICANTS DE CIGARES.

Cinq cents caisses vieux TABAC de Connecticut, [illegible] New York Store, à vendre à bas prix, par ISAAC & DRAYFUS, au coin des rues Magasin et Commune. Dépôt, 55 rue de Chartres.

AVIS
Aux Marchands de Modes.

J. GALINIER,
ARTICLES POUR MODISTE,
242 Rue Royale,
Entre St-Pierre et Toulouse, au 1er étage.

J'ai l'honneur d'informer ma clientèle et toutes les modistes de la ville et de la campagne que je viens de recevoir de New York par le steamer G. Cromwell un très bel assortiment d'articles [illegible], comprenant—

CHAPEAUX nouveaux, forme Empire.
CHAPEAUX nouveaux, forme Fanchon, Coquille.
CHAPEAUX ronds, turbans [et toutes les nouvelles formes] en paille, peluche, feutre et drap.

Un grand choix de fleurs françaises.

PLUMES nouveaux, FEUILLAGES dorés, pour [illegible].

Un lot de FLEURS de New York.

RUBANS fantaisie à franges, RUBANS velours et peluche; RUBANS dorés, &c.

GROS D'AFRIQUE blanc à crêpe de Peluche.

VELOURS uni et Peluche, [illegible] couleurs, do de soie, [illegible] do

SOIERIES pour [illegible] do

TORSADES soie et or—TORSADES soie et acier.

VOILETTES [illegible] et acier.

PLUMES d'Autruches—Marabouts—Oiseaux de Paradis—Colibris—[illegible]—Plumes [illegible].

Un lot de toutes les nouvelles formes françaises en tulle confiées et tissue.

Petits VELOURS noirs, brodés et, TULLE illusion, grande largeur.

TULLES [illegible]—TULLES brodés et façonnés—DENTELLES et blondes imitation [les plus nouveaux modèles] CRÊPES, &c.

Ainsi qu'un grand choix d'applications, ornements et articles variés pour modes.

L'ouverture de ces marchandises aura lieu AUJOURD'HUI lundi 11 septembre.

J'invite les marchandes de modes à venir visiter mon assortiment.

Malgré la grande augmentation des SOIERIES sur tous les marchés européens mes prix ne seront nullement modérés.
11 sept—6

Marchandises nouvelles
D'AUTOMNE!
MARCHANDISES NOUVELLES D'AUTOMNE!
A une grande réduction de 25 pour cent.

Au magasin de marchandises sèches à bon marché, du No 180 de la rue du Canal, coin Baronne.

M. REIMAN

Venant de recevoir de New York 75 caisses, nous allons à recevoir 100 caisses de plus, et notre magasin étant trop petit pour nous permettre d'étaler ces marchandises, nous sommes obligés de vendre à très bas prix afin d'avoir de la place pour les nouveaux articles. Les marchandises ayant été achetées par moi et payées AU COMPTANT, je suis à même de les offrir à un bon bénéfice:

1000 pièces POPELINES françaises de tous prix.

1000 do MERINOS français et anglais de tous prix.

2000 do toute espèce de MOUSSELINES de laine

[illegible] paires couvertures de $4 à $20 la paire.

[illegible] pièces CASIMIRS et JEANS pour messieurs et jeunes garçons.

Equipement—Drap, Coton, Bonneterie, Broderies, Coutellerie, Balmorals; 250 Châles de $1 50 à $20.

Les acheteurs en gros feraient bien de venir examiner les marchandises que nous nous ferons un plaisir de leur montrer.

Nous avons également un grand assortiment de MANTEAUX DE DRAP que nous vendons à bon marché.

M. REIMAN,
Rue du Canal, No 180

Cugnies mortes, cors, œils de perdrix ongles déformés, guérissent des articulations et toutes les maladies du pied guéries par le Dr S. M. BARRETT, chirurgien-pédicure, 89 rue Baronne, près Canal. Il est recommandé par les médecins et chirurgiens de la ville.

ON DEMANDE

A LOUER à bail, une maison dans le Second District de la ville, à partir du premier d'octobre prochain, n'ayant pas moins de cinq à six chambres à coucher. On payera un loyer raisonnable, adresser [illegible] au propriétaire l'exige. [illegible] aux magasins des rues Ste Anne et Chartres.

AVIS.

Le [illegible], attaché pendant neuf ans à la maison F. Dupuis [illegible], annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert un établissement de tailleur dans le Passage de la Bourse No 21, entre Canal et Douane. Il s'efforcera, par la [illegible], de [illegible] les personnes qui [illegible].

[illegible] Tailleur.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de la cargaison de la barque "Richelieu", venue de Bordeaux.

Eau-de-vie, Vins, Liqueurs, Fruits à l'eau-de-vie, Fruits au vinaigre, Amandes, Noisettes, Sardines à l'huile, Huile d'olives, Saucissons, Truffes, Cèpes, Champignons, Petits Pois, Fromages, &c, &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur,
Bureau No 67, rue Vieille Levée.

VENDREDI, 22 septembre 1865, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 67, rue de la Vieille Levée, par ordre de MM. [illegible] & Co., importateurs, les articles suivants—

[illegible]

Les catalogues seront [illegible] deux jours avant la vente. Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Billets des Banques de la ville.

Le soussigné [illegible] le plus haut prix pour les billets des banques suivantes:

CITIZENS,
MARCHANDS,
CRESCENT CITY,
ORLEANS,
LOUISIANE,
ETAT DE LA LOUISIANE.

J. L. LEVY, courtier, 127 Gravier.

L. B. POWRIER,
63 .... Vieille Levée 63
Entre Conti et Bienville.

CHANGE.

CHECKS A VUE sur New York, en sommes au gré des acheteurs, constamment à vendre par
LEVY & DIETER,
rue Carondelet No 27

VINS, VERMOUTH, & CO.

CINQUANTE barriques vin de CRUS de BANDOL, [illegible] Fils, BORDEAUX

[illegible]

A vendre par OSCAR BERGER & CO.
No 44 Vieille Levée.

Vins! Eau de vie! Huile! Sardines, &c

100 barriques VIN rouge, F. Carquelle,
[illegible] caisses HUILE [illegible]
[illegible] do CERISES à l'eau de vie, Boissons,
[illegible] do boîtes SARDINES,
[illegible] do L'IQUEURS assorties, marques connues,
[illegible] do VINS blancs, [illegible]

[illegible]

En débarquement du navire ..., [illegible] Co.

[illegible] COGNAC, marques assorties,
[illegible] CHAMPAGNE, de qualité supérieure, en grandes et demi bouteilles.

En débarquement et en magasin, à vendre par
PIAGGIO FRÈRES,
12 sept—1 sept. Rue de la Vieille Levée, Nos 62 et 64.

VINS.

En débarquement du navire Graham's Polley, [illegible] de Bordeaux—

[illegible] barriques vin rouge [illegible] marque J. Lafite.

[illegible]

A vendre par E. POUJOL,
[illegible] rue Toulouse.

Vins et Vermouth.

En débarquement du navire Graham's Polley, de Bordeaux—

[illegible]

A vendre par [illegible] FRÈRES,
[illegible] Vieille Levée.

En débarquement du navire Graham's Polley, de Bordeaux—

Pâtes de gros.

[illegible]

Vins, Comestibles, Liqueurs

En débarquement du navire Graham's Polley, venant de Bordeaux—

[illegible] caisses absinthe suisse E Pernod

[illegible] caisses huile Fagniol de Fils et Baissac

[illegible] barils vinaigre de vin blanc

[illegible] de pipe vin de Madère

[illegible] de pipe vin de Porto

[illegible] barriques vin rouge St Julien Médoc

[illegible] caisses vin blanc Haut-Sauternes

[illegible] caisses petits pois et champignons au naturel

[illegible] caisses sucre de [illegible]

[illegible] caisses de 100¼ boîtes sardines à l'huile

[illegible] caisses fruits à l'eau de vie

[illegible] de pipe cognac St Brice

[illegible] barils vin blanc Haut-Sauternes

[illegible]

A vendre par ANT. LANATA,
[illegible] 41 rue Jackson.

VINS, LIQUEURS, etc.

10 pipes d'eau-de-vie, de Cognac, marque [illegible]
[illegible] caisses absinthe Lemoine;
5 demi pipes Cognac Hennessy,
5 do Otard, Dupuy & Co
[illegible] barils vin blanc,
100 caisses vin Léoville, Vin Médoc;
[illegible] do do supérieur Château Sybirol.

A vendre par [illegible] BROS.
[illegible] Vieille Levée.

PRODUITS DE LA HAVANE.

500 caisses sucre [illegible],
100 do [illegible]
100 sacs café.

A vendre par [illegible] BROS.
[illegible] Vieille Levée.

AVIS—AVIS.

Nous avons ce jour transféré nos bureaux et magasins du No 26 Vieille Levée au No 67 même rue, entre Conti et Bienville.

[illegible] GRIEN & GIRAUD.

EN DEBARQUEMENT
DU TAMAULIPAS, DE MARSEILLE,

200 barriques [illegible], Bergasse,
[illegible] barriques do Cabio,
[illegible] quarts [illegible],
[illegible] quarts Porte,
[illegible] caisses huile Fagniol, [illegible],
[illegible] paniers do do [illegible],
[illegible] [illegible] caisses [illegible],
[illegible] caisses eau de [illegible].

A vendre [illegible] par BLANCHIN & GIRAUD,
[illegible] Vieille Levée.

Vins, Sauternes, etc

En débarquement du navire Graham's Polley, de Bordeaux, et à vendre par A. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18, rue St Louis:

[illegible] barriques vin rouge St Estèphe, J. [illegible] fils,

[illegible] do do Château [illegible], F. Bandin & Co.

[illegible] barriques vin rouge St Emilion, J J Dubergier Jr & Co.

[illegible] barriques vin rouge Montferrand, A. Bonnet & Co

[illegible] caisses do St Julien, J Dubergier fils,

[illegible] do do Léoville, F. Dandicolle & Co

[illegible] paniers champagne Krug & Co.

[illegible]

Damejeannes allemandes.

DAMEJEANNES allemandes de toutes [illegible], constamment en magasin et à [illegible] d'une seule grandeur, par [illegible]

[illegible]